LA FERTE BERNARD
la Ville qui aime le sport

28 et 29 mars 2026

26ème SLALOM AUTOMOBILE
de la FERTÉ BERNARD

organisé par l'Association Sportive Automobile Maine Bretagne
sous le patronage de l'Auto Moto Club Fertois

Épreuve comptant pour la Coupe de France

RÈGLEMENT PARTICULIER

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MAINE BRETAGNE
Organise le 28 et 29 mars 2026
Sous le patronage de l'AUTO MOTO CLUB FERTOIS
Le Slalom dénommé :
Le 26ème SLALOM AUTOMOBILE de la FERTE BERNARD

Cette épreuve compte pour :

- La Coupe de France des Slaloms 2026
- Le Championnat de la Ligue Régionale Bretagne Pays de la Loire des Slaloms 2026
- Le Championnat des Slaloms de l'ACO
- Le Trophée des Écuries de l'ACO

Le présent règlement a été approuvé par la ligue Régionale du Sport Automobile Bretagne - Pays de la Loire sous le numéro R5 en date du 12/01/2026 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R5 en date du 12/01/2026

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Didier BEZANNIER licence Dirigeant N° 1201 - 23055
N° 2 Lieu-dit La Champfordière - 72400 LA FERTÉ BERNARD
Tél 06 80 34 74 79

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE

Article 1.1P : Officiels :

Président du Collège des Commissaires Sportifs :
François MONSALLIER : licence N° 1203 4146

Commissaires Sportifs :
Jean Michel TATIN : licence N° 1201
Isabelle BRUN : licence N° 1201 300920

Directeur de course :
Michel CHEVEREAU : licence N° 1201 2543

Directeurs de Course Adjoints :
Patrice MENOCHET : licence N° 1201 3288
Mickaël MEUNIER : licence N° 1201 174189

Commissaire Technique Responsable :
Pascal BOUSSAY : licence N° 1201 6464

Commissaire Technique :
Romain THIPHAINE : licence N° 1201 155300
TBC

Chargés des relations avec les concurrents :
Marie Laure HERRAULT : licence N° 1201 222632

Responsable des Commissaires de route :
Françoise MOREAU : licence N° 1201 2598

Chronométreur :
Philippe NAUROY : licence N° 1201 163037

Chronométreur / Informatique :
Stéphane MONFORT : licence N° 120 38611

Nombre de Postes de commissaires : 7

1.2P. Horaires :
Clôture des engagements le mardi 24 mars 2026 à minuit.
Publication de la liste des engagés le jeudi 26 mars 2026.
Vérifications administratives et techniques le samedi 28 mars 2026 de 14h à 18h30.
Vérifications administratives et techniques le dimanche 29 mars 2026 de 7h30 à 10h15.
Lieu : place du Général de Gaulle à la Ferté Bernard.

1ere réunions du Collège des Commissaires Sportifs le samedi 28 mars 2026 à 14h
Lieu : place du Général de Gaulle à la Ferté Bernard.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10h30 le 29 mars 2026.
Essais non chronométrés libres : le samedi 28 mars 2026 de 15h à 18h et dimanche 29 mars de 9h00 à 10h30.
Essais chronométrés : le dimanche 29 mars 2026 de 10h30 à 12h30.

Briefing des pilotes : chaque pilote recevra un briefing écrit contre un émargement lors des vérifications administratives.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 13h30.

Course : 1ère manche le dimanche 29 mars 2026 à partir de 13h30.
2ème manche le dimanche 29 mars 2026 à partir de 15h.
3ème manche le dimanche 29 mars 2026 à partir de 16h30.
4ème manche le dimanche 29 mars 2026 si le temps le permet

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.
Seule une reconnaissance pédestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est le parc concurrent (véhicules acceptés sur les remorques), place du Général de Gaulle.

Podium : aura lieu le dimanche 29 mars 2026, 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, remise des gerbes de fleurs au car podium, à proximité de la ligne d'arrivée.

Remise des prix le dimanche 29 mars 2026 à 19h à la salle de l'Espace Artémis, place du Général de Gaulle à la Ferté Bernard

1.3P. Vérifications :
Voir article 1.2P.
Les Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :
Garage CHALAIN RN 23 - 72400 CHERRÉ. Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit, le dimanche 29 mars 2026 à 10h15.
Pesage des voitures parc concurrents.

1.5P. Disposition Particulaire : **aucune.**

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES
3.1P : engagements
Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

AMCF - N° 2 Lieu-dit La Champfordière 72400 LA FERTÉ BERNARD

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le 24 mars 2026 à minuit. ***Aucun engagement par téléphone.***

Les frais de participation sont fixés à 180€, réduits à 90 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Chèque libellé à l'ordre de l'A.M.C.F.
Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation sous peine de non-recevabilité.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

3.2P Licences

Les titres de participations TPRS épreuves sont à saisir sur le site FFSA (rubriques licences puis de participation) et à régler par le concurrent, et ce **avant le jeudi 26 mars à 22h**. Tarif : 48€
Un mode opératoire est joint au présent règlement à la dernière page (page 6)

Condition :
Insérer **la copie recto verso** du permis de conduire (sur le même scan)
Insérer **la copie du Certificat médicale original de non contre-indication** à la pratique du sport automobile (prendre le certificat de la FFSA) **/ *Signature, Tampon et n° RPPS du médecin obligatoires et lisibles.***

Participation :
Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Slalom du calendrier de la FFSA.
Participation uniquement aux groupes : F2000 - N - FN - A - FA - GT de série - Loisir - VHC (hors voitures ouvertes) - classic (hors voitures ouvertes) - Fol'car. *(Voir guide des licences page 53)*

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS.
4.1P. Voitures Admises :
Le nombre de voitures admises est fixé à 80 dont 20 peuvent être réservées au Groupe Loisirs, Fol'car, VHC et Classic.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4.1 du règlement standard des Slaloms (voir tableau).
Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P Échappement : Voir Règlement Standard Slaloms

ARTICLE 5P. PUBLICITE : Voir règlement standard des Slaloms.

ARTICLE 6p. SITES ET INFRASTRUCTURES :
Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331- 45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.
6.1P. Parcours :
Le Slalom de la Ferté Bernard se déroulera sur la piste non permanente, mais bitumée spécialement pour ce Slalom, sur la place du Général de Gaulle : (voir le plan).
La course se déroulera en 3 manches, 4 si le temps le permet.
Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des Slalom.
Départ - arrivée : longueur du parcours : 450 mètres à parcourir 2 fois, soit une longueur de 900 mètres.
Largeur du parcours : de 5 à 6 mètres.
Le parc départ et d'arrivée : à la Ferté Bernard.
6.5P Parc Concurrents :
Le parc concurrents sera situé sur la place du Général de Gaulle à la Ferté Bernard.
Le parc concurrents sera accessibles à partir du samedi 28 mars 2026.
Les remorques devront être garées à proximité du parc concurrents.
6.6P. Parc Fermé Final : Voir Article 1.2p

6.7P. Tableaux d'Affichage :
Les tableaux d'affichages seront placés à proximité du départ durant toute l'épreuve.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. Permanence :
Pendant la manifestation une permanence se tiendra les 28 et 29 mars 2026 de 7h30 à 20h place du Général de Gaulle à la Ferté Bernard, téléphone 06 80 34 74 79.
Centre de secours le plus proche : Pompiers de la Ferté Bernard.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE LA COMPÉTITION :

7.1P. Ordre de départ : conforme au règlement standard des Slaloms.

7.2P. Conférence aux Pilotes (briefing) : chaque pilote recevra un briefing écrit contre un émargement lors des vérifications administratives.

7.3p. Course :
Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP, qui se trouve à l'entrée du parc concurrents.

7.4P. Échauffement des Pneumatiques :
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8p. PENALITES :
- Quille jaune, si elle est renversée ou déplacée = 2 secondes.
- Quille d'arrivée renversée ou déplacée = 10 secondes.
- Erreur de parcours = manche non prise en compte pour ce pilote.
- Ordre de passage non respecté dans la manche = 2 secondes.
- Non présence de la voiture au parc fermé d'arrivée = disqualification par le collège.

ARTICLE9p. CLASSEMENT
Le classement sera établi sur la meilleure des manches.
Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage à la fin de l'épreuve et seront établis de la façon suivante :
- 1 classement général, (hors loisir, VHC, Classic) et Fol'Car.
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement général séparé pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement général séparé pour les voitures de la catégorie VHC et pour la catégorie Classic,
- 1 classement général séparé pour les voitures de la catégorie Fol'Car.

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations deviendront définitives 30 minutes après L'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms.

ARTICLE 10p : *PRIX*

Article 10.1p. Trophée : *Aucun.*

Article 10.2p. Prix : Il ne sera pas procédé à une remise de prix en espèces.

10.3p. Coupes :
Il sera distribué 1 coupe ou trophée à chaque participant.
Deux commissaires seront récompensés par une coupe.

10.4P. Podium
Voir Article 1.2p.

10.5p. Remise des prix et Coupes : Remise des prix le dimanche 29 mars 2026 à 19h, la salle à l'Espace Atémis, place du Général de Gaulle à la Ferté Bernard.

TITRES DE
PARTICITION

SAISIR SON TP

Les titres de participations doivent être saisis sur le site FFSA et réglés en ligne par le concurrent.

Avant le jeudi précédent l'épreuve avant 20h00

Aller sur : www.ffsa.org

1) **Si déjà licencier** : (vous avez déjà pris dans le passé, une licence ou un TP)
   Sur votre espace licencié : saisir identifiant (n° licence) et mot de passe = accès saisis du TP

2) **Pas encore d'identifiant** : Cliquer sur nouveau licencié.

Entrer les données :
- Nom, prénom, date de naissance, etc…… puis soumettre
- Coordonnées téléphonique, adresses mail et postale (obligatoires et importantes)
  Cochez attestations et autorisations …. Puis suivant

Vous avez ensuite accès à la saisie de TP

……..

Saisie du TP :

Nouveau Titre de participation

- Confirmer vos informations …… Puis continuer……
- Choix de la discipline (non définie, circuit, terre, VHC, rallye, montagne ……)
- Ecran « choix de l'épreuve » pour faire simple cliquer sur le département de l'épreuve
- Confirmer le titre de participation affiché puis actualiser le panier
- Valider le TP……. Puis suivant……. Puis continuer…….
- Renseigner les données permis de conduire (intégrer le scan PDF **recto-verso** du permis)
- Si licencié mineur : joindre une Pièce d'identité et livret de famille (page parents et enfant)
- Cocher les cases de l'Assurance (facultative) puis finaliser la demande
- Passer au paiement par carte bancaire
- Vous pourrez constater sur votre espace Licencier l'état d'avancement du TP

Jaune : en cours Bleu : validé

** Lorsque le club (l'ASA association sport. automobile) aura validé votre TP (affiché Bleu)
- Vous pourrez en cliquant sur le titre de participation et d'obtenir en format papier ou PDF

Pour tout souci :

Contacter le club sur lequel vous avez pris le TP (ici l'ASA Maine Bretagne par mail)
Mail : asa.maine.bretagne@lemans.org ou Tél : 02 43 40 25 39 (renvoi vers mobile)

Où

En cas d'urgence seulement :

Contacter la FFSA service Licences : service.licences@ffsa.org

26ème SLALOM AUTOMOBILE
de la FERTE BERNARD
28 et 29 mars 2026
Place du Général de Gaulle

Piste du Slalom: bitumée spécialement pour cette compétition
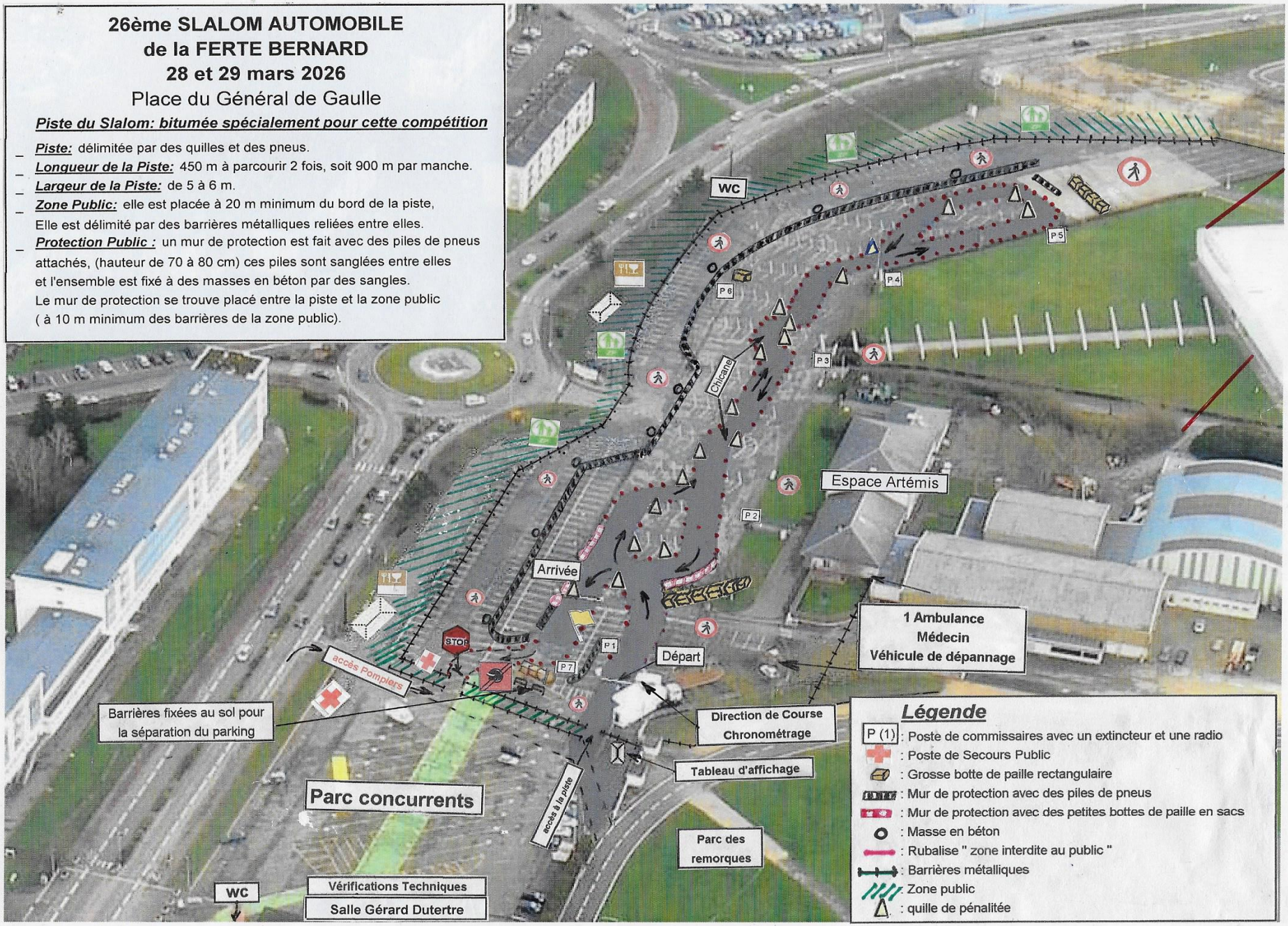
- ***Piste:*** délimitée par des quilles et des pneus.
- ***Longueur de la Piste:*** 450 m à parcourir 2 fois, soit 900 m par manche.
- ***Largeur de la Piste:*** de 5 à 6 m.
- ***Zone Public:*** elle est placée à 20 m minimum du bord de la piste, Elle est délimité par des barrières métalliques reliées entre elles.
- ***Protection Public :*** un mur de protection est fait avec des piles de pneus attachés, (hauteur de 70 à 80 cm) ces piles sont sanglées entre elles et l'ensemble est fixé à des masses en béton par des sangles. Le mur de protection se trouve placé entre la piste et la zone public (à 10 m minimum des barrières de la zone public).